

haute-garonne.fr



ANALYSE DU SDAGE ET IMPACT SUR LES COLLECTIVITES

Présentation au SMEPE du 31/01/2011

de Blandine VERDIER, Directrice de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement au Conseil Général

Analyse et position du Conseil Général sur le SDAGE et le Programme de Mesures

Le Conseil Général a donné son avis sur le SDAGE par délibération du 4 mai 2009 dans le cadre de la consultation des partenaires institutionnels :

- Avis favorable sur le SDAGE sous réserve de la prise en compte des observations du Conseil Général
- Avis défavorable sur le programme de mesures

Analyse technique du SDAGE : gestion quantitative de la ressource

Objectifs du SDAGE :

- ➡ Relance de la réflexion sur mobilisation des ressources de soutien d'étiage
- ➡ Des sites de stockage d'eau à rechercher
- ➡ Réelle avancée sur les économies d'eau

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

- ➡ Etude de faisabilité pour la création de retenues de stockage d'eau
- ➡ Promouvoir une irrigation économe

Impact du SDAGE sur les collectivités et politiques d'intervention du Conseil Général

Assainissement

Objectifs du SDAGE

Améliorer les performances des systèmes d'assainissement :

- maintenir la conformité avec la réglementation (B1)
- augmenter si nécessaire les performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux (B2)
- des dispositifs d'assainissement adaptés à la fragilité des zones de montagne (B7)

Avis du Conseil Général

- ➡ Effort supplémentaire demandé aux collectivités % à la DERU
- ➡ Accompagnement financier nécessaire

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

- ➡ le Conseil Général subventionne les travaux d'assainissement des eaux usées
- ➡ Aide technique : SATESE et MVAB

Eau potable

Objectifs du SDAGE

- rendement réseau de 80% en milieu urbain et de 70% en milieu rural d'ici 2015 (D5)
- protection des captages stratégiques (3 en Haute Garonne) par rapport aux pollutions diffuses (D3)

Avis du Conseil Général

- ➡ Accompagnement nécessaire pour les communes rurales

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

le Conseil Général subventionne (taux d'intervention de 30%) :

- les travaux des communes rurales sur les réseaux AEP (création, extension, renforcement)
- les travaux de sécurisation et de surveillance des périmètres de captage

Inondations

Objectifs du SDAGE

- Mise en place de systèmes d'alerte locaux (E34)
- Réalisation et mise en œuvre de schémas contractuels de prévention des inondations (E24)

Avis du Conseil Général

- ➡ l'Etat n'apparaît pas au côté des collectivités
- ➡ Accompagnement nécessaire pour les communes rurales

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

Le Conseil Général finance :

- les travaux d'investissement de prévention et protection inondation (taux entre 10% et 70%)
- les équipements sonores d'alerte à la population (taux 30%)

Pluvial

Objectifs du SDAGE

- préserver les champs naturels d'expansion de crues
- mettre en œuvre des techniques alternatives (chaussées drainantes..) F6
- mise en œuvre de schémas contractuels de prévention des inondations

Avis du Conseil Général

- ➡ F6 : accompagnement technique et financier des collectivités nécessaire pour étude et travaux

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

- ➡ Information du Conseil Général sur la gestion des eaux pluviales : réunion du SMPE du 22 avril 2009
- ➡ le Conseil Général intervient sur les travaux d'assainissement pluvial le long des voies
- ➡ Utilisation de matériaux (graves compactées) perméables sur certains aménagements cyclables
- ➡ Lutte contre l'érosion : mise en place d'actions combinées sur la RD18

Qualité des eaux : suivi de la qualité

Objectifs du SDAGE

- programme de surveillance de l'état des eaux mis en place pour répondre au besoin de contrôle de la DCE (A29)
- Mise en place interconnexions et dispositifs d'alerte aux pollutions accidentelles (D6)

Avis du Conseil Général

➡ A29 => Transfert de charges vers les collectivités

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

Sécurisation via le réseau de stations d'alerte du Conseil Général sur la Garonne, l'Ariège et le canal de St Martory

Réseau de Stations d'Alerte

Maîtrise d'ouvrage CG31



Qualité des eaux : lutte contre les pollutions chimiques

Objectifs du SDAGE

- réduction des apports toxiques dans les réseaux d'assainissement (B9)
- dépollution des sites et sols pollués (B20)

Avis du Conseil Général

- ➡ *désengagement de l'Etat*
- ➡ *implique mesures de contrôles et mesures coercitives*
- ➡ *nécessite un accompagnement technique et financier de l'Etat*

Qualité des eaux : lutte contre les pollutions diffuses

Objectifs du SDAGE

- la réduction des pollutions diffuses : une priorité du SDAGE
- réduire l'usage des produits phytosanitaires (B29)

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

- ➡ Dispositif national : plan « écophyto » auquel des collectivités sont associées
- ➡ Démarche d'éco-responsabilité du Conseil Général

Milieux aquatiques

Objectifs du SDAGE

- mise en œuvre de plan de gestion pluriannuel des cours d'eau (C16)
- opérations ponctuelles (protection de berges...) ne doivent être autorisées qu'en cas d'urgence ou justifiées par une étude (C17)
- protection des zones humides (C46) : pas de financement pour les opérations (drainage) entraînant une destruction des zones humides

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

- ➡ Le Conseil Général subventionne :
 - les travaux en rivière (entretien et gros travaux)
 - la réhabilitation des zones humides
- ➡ Action d'information au travers d'une réunion départementale sur la gestion des rivières le 15 juin 2009
- ➡ Évolution du règlement envisagé pour mieux intégrer le SDAGE (intégration de la notion de programme de gestion pluriannuel)

Gestion par bassin versant

Objectifs du SDAGE

- Elaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) nécessaires d'ici 2015 (A9)
- Conforter la gestion concertée intégrée

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

Etude préliminaire à la mise en œuvre d'un SAGE sur les bassins de l'Hers Mort et du Girou

Exemple de gestion intégrée :

Le Conseil Général participe au projet de réhabilitation du bassin de l'Aussonnelle (SMEA) :

- assainissement des eaux usées
- réalimentation en eau de la rivière
- aménagement du lit et des berges

Aménagement du Territoire

Objectifs du SDAGE : lien eau/urbanisme

- Renouveler l'approche de la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme (F4)
 - Compatibilité des documents d'urbanisme avec SDAGE et SAGE
 - Sur le territoire de la Haute-Garonne : 3 SAGE / 4 SCOT

Mise en œuvre du SDAGE par le Conseil Général

Le Conseil Général apporte un appui technique aux syndicats mixtes Nord Toulousain, Sud Toulousain et Lauraguais afin de mettre en place leur SCOT

Analyse des aspects financiers du PDM

- Multiplication par 2,5 du coût entre les 2 SDAGE
- Forte évolution du coût du programme de mesures de 3,9 Md€ fin 2007 à **5,09 Md€ en 2009 (848 M€ /an)**
- Le niveau de dépenses proposé augmente de **15% à 20%** par rapport aux dépenses faisant actuellement l'objet d'un financement public



Comment financer ce surcoût de 20% ?

- 1/3 du niveau de dépenses n'est actuellement pas financé par l'Agence de l'Eau



Qui finance la part non subventionnée par l'Agence ?

Analyse des aspects financiers du PDM

Leviers financiers proposés très imprécis

- Redéploiement et augmentation des financements demandés aux collectivités
- Augmentation de la contribution des usagers domestiques ?
 ➔ implique principe pollueur payeur mal appliqué
- Vers davantage d'autofinancement des collectivités ?

Analyse des aspects financiers du PDM

	2010-2015	1997-2004
Actions	<u>coût annuel</u> en M€	<u>coût annuel</u> en M€
Gouvernance	8,2	0,8
Connaissance	12,8	0,3
Gestion qualitative (assainissement, AEP, pollutions diffuses, industrielles)	596,7	274,5
Restauration des milieux naturels	162,7	18,4
Prélèvements et gestion quantitative (ressource en eau)	48,20	20,5
Prévention des inondations	19,45	15,0
TOTAL	848 M€	329,4 M€

 X 2,5